

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2026-2028

Date d'édition : **Décembre 2025**

Entité : **Région Normandie**

Adresse : **Place Reine Mathilde 14000 Caen**

1. Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

2. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes de la Région Normandie

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la Direction de la Communication de la Région Normandie.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent au Pôle digital de la Direction de la Communication. Cette équipe est notamment composée d'un chargé de projets Web et d'un responsable de Pôle.

Des ressources financières sont allouées à l'accessibilité numérique pour des actions d'audit, de corrections des lacunes identifiées et de formations des collaborateurs pour renforcer leur expertise. Ces ressources sont réévaluées chaque année en fonction des actions à mener.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

1. Action de formation et de sensibilisation

Des actions de formations seront organisées pour permettre aux collaborateurs d'améliorer l'accessibilité numérique des sites institutionnels.

2. Recours à des compétences externes

La Région Normandie fait appel à des intervenants externes pour accompagner la mise en œuvre de la politique d'accessibilité. A ce jour :

- La société Accessman pour la réalisation d'audits et le conseil à la rédaction du plan pluriannuel.
- Linkweb pour les corrections techniques.

3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Le respect des critères du RGAA est pris en compte par les équipes et les intervenants externes dans les projets d'évolutions liés aux sites régionaux.

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets liés aux sites grand public dont ils constituent un axe majeur et une exigence de base.

4. Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, des moyens de contact ont été mis en place sur nos sites pour mettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés via notre formulaire de contact

Conformément à notre engagement pour une amélioration continue, les problèmes signalés par les utilisateurs feront l'objet d'un suivi et seront ajoutés dans les corrections planifiées.

5. Navigation grâce aux mouvements de la tête

La Région met à disposition sur ses sites l'outil Ability Browser qui permet aux publics empêchés de naviguer sur les sites grâce aux mouvements de la tête.

5. Processus de contrôle et de validation

Chaque site a fait ou fera l'objet de contrôles qui permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle est effectué par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

6. Périmètre technique et fonctionnel

1. Recensement

La Direction de la communication gère directement une vingtaine de sites internet à destination du public.

2. Évaluation et qualification

Un recensement exhaustif des fonctionnalités de l'ensemble des sites a été effectué pour servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits et corrections qui ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites concernés.

7. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la suite des opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2026 à 2028.

Ce schéma pluriannuel prendra le relais du précédent (2023-2025).

1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Région Normandie.

Nom	Consultation	Date de mise à jour
Plan 2026	En ligne sur normandie.fr	Décembre 2025
Plan 2027		
Plan 2028		

2. Annexe 1 : périmètre technique public

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires faisant partie du nouveau schéma pluriannuel de la Région Normandie.

https://millenium.fr
https://ceser.normandie.fr

https://neci.normandie.fr/

https://feno.normandie.fr/

https://sig.normandie.fr

https://communotic.normandie.fr/

https://atouts.normandie.fr

https://inventaire-patrimoine.normandie.fr/

https://normandie-connectee.fr/

https://normandiepouirlapaix.fr

https://normandie-connectee.fr

https://educationauxecrans.fr/
